



Comité Départemental du Nord de Basket Ball

FLASH INFOS !

Brèves de la réunion de COMITE DIRECTEUR

du samedi 25 juin 2016

Dans un souci d'amélioration de la communication entre le CDNBB et les clubs, il a été décidé qu'un résumé de chaque réunion de bureau et de Comité Directeur sera publié dans la semaine qui suit. Il sera mis sur le site du CDNBB afin d'être à la portée de tous.

ATTENTION ! Ce compte rendu n'est pas un procès verbal et ce n'est donc qu'un document informatif sans valeur officielle.

1 – Elections :

Suite aux élections, un nouveau Comité Directeur a été mis en place (l'organigramme sera bientôt envoyé aux clubs et mis sur le site).

2 – Champions départementaux Jeunes qui montent en Région :

En général, les équipes Championnes Départementales sont constituées de joueur(se)s de 2^{ème} Année. Ainsi les joueur(se)s de cette équipe changent de catégorie au début de la saison suivante lorsque débute le Championnat Régional auquel ils accèdent.

Il a donc été décidé que :

- Une équipe Championne Départementale U13 jouera en U15 Région
- Une équipe Championne Départementale U15 jouera en U17 Région
- Une équipe Championne Départementale U17 jouera en U20 Région.

Si des cas particuliers se présentent, ils seront étudiés au cas par cas.

3 – Points étudiés suite à l'Assemblée Générale de Willems :

- ➔ Les listes personnalisées seront traitées comme les listes des brûlés pour les Jeunes et les Seniors.
- ➔ Le 2^{ème} d'une poule où il y a refus de la montée par le premier a le droit de monter automatiquement. En cas de refus du 2^{ème}, ce ne sera pas automatiquement le 3^{ème} de la poule qui montera au niveau supérieur. Le quotient FIBA sera respecté pour les 2^{èmes} des autres poules, puis pour les 3^{èmes}...
- ➔ Participation aux phases finales : A la fin des rencontres ALLER, la Commission Sportive Départementale contactera les clubs concernés pour connaître leur position :
 - si premier de poule, le club accepte la montée
 - En cas de refus, pas de participation aux phases finales.**L'absence de réponse au mail sera considérée comme un refus de montée**
- ➔ Point de règlement s'il n'y a qu'une seule poule : pas de phases finales pour les poules uniques mais finale directe entre le 1^{er} et le 2^{ème} de la poule lors des Finales Départementales.
- ➔ Question posée par le club de WAVRECHAIN/DENAIN lors de l'AG concernant l'application de l'article 3.10 des règlements du CDNBB : Aucune condition ne sera nécessaire pour une équipe D3 Masculines pour accéder en D2 (comme c'est déjà le cas pour les D3 féminines)

4 - Proposition de nouveau fonctionnement des frais d'arbitrage :

Cette proposition vise à éviter le transfert d'argent entre clubs et arbitres. Les arbitres seront payés les 15 du mois pour leurs matches du mois précédent et les clubs seront prélevés sur les frais réels de cette même période.

Il faudra être rigoureux dans le contrôle de la présence des arbitres autant pour les rencontres du CDNBB que celles des Districts, sauf U20. Une version définitive sera soumise au CD de rentrée le 27/08 pour mise en place début de championnat 2016/2017

5 – Commissions Sportives :

- Les PV des Journées Sportives devront être faits et envoyés aux clubs 15 jours après chaque journée.
- Les Districts devront respecter les numéros de rencontres qui leur sont attribués.

6 – Mise en place de la E-MARQUE :

Il est possible mais pas obligatoire d'utiliser la E-MARQUE en Département. Les Commissions Sportives devront cocher « division e-marque » lors de la création de leurs championnats.

Il reste un petit souci à régler pour les entrées en jeu dans les catégories POUSSINS car il est impossible de préciser sur la E-MARQUE lors de quel quart temps l'enfant a joué alors que nos règlements réclament cette information. Ce sera étudié.